

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2008

COUR DES COMPTES ET CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES - (n° 742)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 15

Dans cet article, après le mot :

« code »,

insérer les mots :

« les mots : « des articles L. 211-2 et L. 231-6 » sont remplacés par les mots : « de l'article L. 211-2 » et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 29 qui abroge l'article L. 231-6 du code des juridictions financières.